

Lettre d'information aux porteurs du FCP Finaltis Titans

Part A : FR0012649689 – Part I : FR0012649697 – Part R : FR0013254067

Madame, Monsieur, cher Client,

Vous êtes porteur de parts du fonds commun de placement de droit français Finaltis Titans, et nous vous remercions de votre fidélité. Nous souhaitons porter à votre connaissance les mises à jour du prospectus de votre FCP.

Quels changements vont intervenir sur votre fonds ?

Nous vous informons de la mise à jour des frais et commissions dans le prospectus du fonds en lien avec la nouvelle doctrine AMF relative aux frais de gestion des OPC, à compter du 31 août 2023.

La société de gestion n'aura plus la possibilité de percevoir des commissions de mouvements.

Le premier bloc de frais n'inclura plus les frais administratifs externes. Son taux maximum restera inchangé.

Un bloc « frais de fonctionnement et autres services » sera ajouté, il sera prélevé sur la base de frais réels et limité à 0,5% maximum par an.

Les autres dispositions de la documentation juridique restent inchangées.

Ces modifications apportées à la documentation juridique du Fonds n'ont aucun impact sur la stratégie d'investissement du Fonds qui demeure inchangée.

Ces modifications ne nécessitent pas d'agrément de la part de l'Autorité des marchés financiers.

Quand cette modification interviendra-t-elle ?

31 août 2023

Quel est l'impact de cette ou ces modifications sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

Modification du profil rendement / risque	:	NON
Augmentation du profil de risque	:	NON
Augmentation potentielle des frais	:	OUI

Quel est l'impact de cette opération sur votre fiscalité ?

Aucun

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Ces opérations interviendront de manière automatique sans aucune démarche de votre part. Si toutefois elles n'étaient pas conformes à vos souhaits, vous pouvez demander, conformément aux dispositions figurant dans le prospectus, le rachat de vos parts sans frais.

Nous vous invitons à consulter le prospectus et les DICs de votre fonds Finaltis Titans ainsi modifiés qui seront à votre disposition sur le site internet de Finaltis - www.finaltis.com. Ces documents ont pour but de vous présenter les renseignements essentiels actualisés et nécessaires à toute prise de décision d'investissement.

Par ailleurs, votre interlocuteur habituel chez Finaltis se tient à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.

Nous vous recommandons de prendre contact régulièrement avec votre conseiller.

Nous vous invitons à consulter régulièrement le site internet de la société de gestion et la page du fonds avec les différents reportings et rapports en ligne.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, cher Client, l'expression de notre considération distinguée.

Paris, le 27 juillet 2023

Denis BEAUDOIN
Président